



Assemblée communale du 29 septembre 2016, 20.00 h, Centre visiteurs Mont Terri, Saint-Ursanne

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 30 juin 2016.
2. Décider l'octroi du droit de cité communal de Clos du Doubs en faveur de Julien Dubois, 1989, Saint-Ursanne.
3. Décider la vente de la parcelle communale No 194, Es Minera, Montenol à Clémentine Lovis et Martial Joliat, Courgenay.
4. Décider la vente de la parcelle communale No 193, Es Minera, Montenol, à Charlene Hoffmeyer et Quentin Marchand, Saint-Ursanne.
5. Décider la vente de la parcelle communale No 195, Es Minera, Montenol, à Mégane Vanhouteghem et Dylan Choulat, Saint-Ursanne.
6. Informations communales : modification PAL Saint-Ursanne, parcelle no 155.
7. Divers

Le procès-verbal de la dernière Assemblée est déposé publiquement au secrétariat communal, où il peut être consulté, ainsi que sur le site Internet communal www.closdudoubs.ch.

Les demandes de compléments ou de modifications du procès-verbal pourront être formulées lors de l'Assemblée.